



La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 38

Vos actualités municipales / Mars 2023

INFORMATION

La feuille du Petit Bosquet ne reprendra plus l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux, puisque la formule rendue obligatoire par l'Etat est celle d'un procès verbal.

En conséquence, il sera possible de consulter ces documents en mairie ou sur le site de la commune (www.martizay.fr)

Pour notre part, nous reprendrons les points essentiels de l'ordre du jour des conseils.

Cérémonie du 8 mai et inauguration du lavoir

Rassemblement à 10h45 devant la mairie pour le défilé accompagné de la fanfare et dépôt de gerbes au monument aux morts.

Rendez-vous au lavoir pour son inauguration et un vin d'honneur.



Conseil Municipal du Mardi 6 décembre 2022

DM N° 2022-12-01 et 02 – Révision des tarifs d'occupation de la salle des fêtes et de la salle Monticello pour 2023

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2 % environ, l'ensemble des tarifs pour 2023 et d'instituer un tarif pour participer aux frais de fonctionnement du chauffage pour la salle Monticello.

Après délibération, par 13 voix POUR – 1 voix CONTRE, les nouveaux tarifs sont adoptés.

DM N° 2022-12 – Révision des tarifs concessions cimetière pour 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé d'augmenter les tarifs des concessions au cimetière à c/ du 1^{er} janvier 2023. Après délibération, par 13 voix POUR – 1 voix CONTRE, les nouveaux tarifs sont adoptés.

DM N° 2022-12 -04 – Révision de la tarification vente de bois pour 2023

Le Conseil municipal, après discussion, décide de supprimer le tarif concernant la vente de bois de chauffage coupé en 1 m de long qui n'est plus en vigueur et de reconduire les tarifs de 2022, pour le bois de chauffage à façonner qui sont les suivants : Taillis : 10 € TTC le stère - Bois blanc : 5 € TTC le stère. Adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

DM N° 2022-12-05 – Révision du tarif pénalités de retard à la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-12-05 du 14 décembre 2021 fixant le tarif de pénalités de retard à la médiathèque pour 2022. Il propose de le reconduire pour 2023, à savoir : 10€/mois et par ouvrage à dater du 61^{ème} jour de retard tout en sachant que chaque mois commencé est dû en totalité. Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DM N° 2022-12-06 - Délibération concernant la participation minoritaire au capital de la société des Essards - Commune de Martizay

« Souhaitez-vous que la commune de Martizay prenne part à l'actionnariat de la Société des éoliennes PE DES ESSARDS »
OUI ou NON. Par 4 voix POUR – 7 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

DM N° 2022-12-07 – Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement

le reversement doit être formalisé par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ».

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer à ce sujet. Par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE

DM N° 2022-10-08 – Avenant n° 139959 garanties emprunts OPAC 36 suite à la renégociation de la dette

Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction des logements situés dans le lotissement des AFN, la Commune de MARTIZAY s'était portée garante auprès de l'OPAC de l'Indre pour le financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accorde sa garantie pour toute la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagé jusqu'au complet remboursement des sommes dûes par l'emprunteur et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

DM N° 2022-12-09 – Validation du projet aménagement cimetière – demande de subvention DETR 2023

1/Lot charpente-couverture et maçonnerie. Coût prévisionnel des travaux 31 958,01 € HT soit 38 349,61 € TTC
2/Fourniture et pose de cases au columbarium. Coût prévisionnel des travaux 20 675,00 € HT soit 24 810,00 € TTC
Plan de financement : 21 065,00 € HT Reste à charge de la Commune : 42 094,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le nouveau plan de financement et autorise le Maire : solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2023.

DM N° 2022-12-10 – Cession pour destruction du camion benne renault immatriculé CG-497-AM

Considérant l'état de vétusté et les frais importants à engager, ledit garage propose à la commune de reprendre ce véhicule au prix de 350 €. A l'unanimité, des membres présents ou représentés, cette proposition est adoptée.

DM N° 2022-12-11 – Intervention de Mme Audrey Martin, diététicienne, à la cantine scolaire

Le contrat de prestations étant arrivé à son terme, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'intervention de Mme Audrey Martin, diététicienne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas renouveler cette prestation, estimant que l'agent a pu bénéficier de principales bases pour l'élaboration des menus dans le respect d'un plan alimentaire.

DM N° 2022-12-12 – Revente maison Bonnamy sise au 32 rue du stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de vendre l'immeuble sis au 32 rue du stade à Mr Ghioc Radu au prix de 55 000 € (cinquante-cinq mille euros) pour y installer son cabinet de kinésithérapie.

DM N° 2022-12-16 – Vote d'une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'association FC2MT

A l'unanimité, cette proposition est acceptée.

DM N° 2022-12-17 – Révision des tarifs réseau chaleur

Les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :

Prix du kWh consommé (R1) 0,054 € HT

Abonnement (R2) : 103,58 € HT pour les usagers autres que les particuliers (Commune, CdC)

79,27 € HT pour les particuliers

Conseil Municipal du Jeudi 16 Février 2023

DM N° 2023-02-01 – Signature bail avec Mme Georges Gwenaëlle pour le local sis au 2 place de l'Eglise

Le bail précaire conclu avec Mme Georges Gwenaëlle pour le local commercial qu'elle occupe au 2 place de l'Eglise est arrivé à expiration. Il convient de se prononcer sur le renouvellement du bail .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'opter pour le renouvellement du bail sous la forme d'un bail dérogatoire de deux ans.

DM N° 2023-02-02 – Signature de l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire et autorise Monsieur le Maire à le signer.

DM N° 2023-02-03 – Signature de la convention avec le Département pour l'émargement au FCTVA

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DM N° 2023-02-04 – Vérification des installations électriques et SSI dans les ERP – Proposition contrat de prestations CCS Gessel

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de la Sarl CCS Gessel pour la vérification de toutes les installations électriques et les systèmes d'incendie dans les ERP (Etablissement Recevant du Public)

Celui-ci s'élève à la somme de 2 420,00 € HT. Après délibération, le devis est accepté à l'unanimité.

DM N° 2023-02-04 – Examen demande de subventions sollicitées par diverses associations (locales et hors commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions sollicitées par les associations. Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision, pour manque de précisions, dans les documents présentés par la Pétanque Club de Martizay et l'Union Cycliste de Martizay, d'octroyer une subvention à hauteur de 50 € par enfant scolarisé à la MFR du Manse, de Chauvigny et de la Limoise et de ne pas donner suite à toutes les autres demandes présentées.

DM N° 2023-02-06 et 07 – Débat sur les investissements pour 2023

- achat d'un tracteur. Après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition 2 de la SAS Vioux Dubois au Poinçonnet, à savoir : Achat d'un tracteur VALTRA – type A105 MH d'occasion 105 cv (200 heures) pour un montant HT de 85 000 € soit 102 000,00 € TTC.

- Curage des boues à la lagune du Gué- Coût de la prestation : 53 350,00 € HT

Après avis de la commission, il est proposé de retenir la solution de la Société SEDE Environnement (curage avec épandage) sachant que plusieurs agriculteurs ont répondu favorablement à cette sollicitation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux à la Société SEDE Environnement dont le siège est à Ingrandes sur Vienne et autorise le Maire à le signer

DM N° 2023-02-08 - Construction abri Cimetière

Le Conseil municipal accepte la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par l'atelier binomarchitecture dont le siège est situé 44 Boulevard Victor Hugo à Châtellerauld pour la création d'un abri cimetière au lieudit « Saint-Romain ». coût de la prestation : 2 200,00 € HT

DM N° 2023-02-09 – Lancement procédure simplifiée pour modification de l'article U11 du règlement Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article U11 et notamment les sous-secteurs Ua – Uh1 et Uh 2 du règlement du PLU approuvé en date du 29 juin 2021 restreint l'implantation de panneaux photovoltaïques sur toutes les constructions visibles de la voie publique.

DM N° 2023-02-10 – Boulangerie BERGEAULT

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a eu plusieurs échanges avec les dirigeants de la Boulangerie Bergeault qui ont souhaité que la Commune les soutienne pour le maintien du dernier commerce de boulangerie à Martizay.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Mme Mathilde Sauvestre-Fergeau n'ayant pas pris part au débat et au vote

DECIDE de soutenir le projet de maintien de la Sarl Bergeault Frère et Sœur en proposant l'acquisition de l'ensemble immobilier et les travaux de rénovation par la CdC.

CHARGE le Président de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » de prévoir l'inscription de cette dépense d'investissement au budget de la CdC et lui demande de lancer les études nécessaires pour le bon aboutissement de ce dossier.

Lecture

L'Homme qui plantait des arbres

Un roman de JEAN GIONO
lu par Pascal Hercé
avec Mathieu Champion

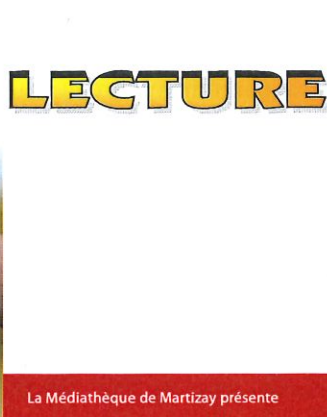
Ouvert à tous
A partir de 7 ans

Mardi 25 avril à 16 h 00
Médiathèque de Martizay
Inscriptions au 02 54 37 87 86



LECTURE

La Médiathèque de Martizay présente



DANIEL ORTS PHOTOGRAPHE
PRÉSENTE

EXPOSITION

PHOTOS DE CHATS, ANIMAUX,
PAYSAGES....



4 AVRIL AU 6 MAI 2023
MEDIATHEQUE MARTIZAY
4 BIS RUE DE LA POSTE
36220 MARTIZAY

clc

SPECTACLE

TOMBÉ SUR UN LIVRE

UNE FABLE CLOWNESQUE DE PATARUC

Spectacle familial pour petites et grandes oreilles
par la Compagnie Gaf'alu Productions

**DIMANCHE
14 MAI 2023
A 15H30**

Salle des fêtes
de Martizay

Entrée : 3 €
Gratuit moins de 10 ans

Réservations :
02 54 37 87 86



EXPOSITION



La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 38 - 03/2023

www.martizay.fr